

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 469 expulsant le nommé Djama Indi du territoire

n° 469

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Ui Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la C. F. S., promulgué à la colonie par l'arrêté du 18 avril 1935

Vu l'arrêté du 26 novembre 1929 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire : Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 modifié par l'arrêté n° 310 du 13 mai 1944: Vu la décision n° 450 du 215 avril 1949 portant licenciement par mesure disciplinaire du milicien de 1re classe Djama Indi, mle 1173,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances, l'ex-milicien licencié par mesure disciplinaire dont le nom suit : Djama Indi (sujet anglais), ex-milicien, mle 1173, né vers 1919 à Zeila, (Somaliland), fils de Indi Bouh et de robo Farah, domiciliés a Hargheissa (Somaliland), Art. 2. — Le présent, arrêté sera notifié à l'intéressé et enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON